

de leurs économies. La SFI fournit du capital-risque à des entreprises privées productives de concert avec les investisseurs et les administrateurs du secteur privé, encourage la création de marchés locaux de capitaux et stimule la circulation internationale de capitaux privés. Elle effectue des placements sous forme d'actions souscrites et de prêts à long terme, négocie des accords de soutien et de garantie et fournit une aide financière et technique à des sociétés financières de développement du secteur privé. Le montant total du capital souscrit de la SFI s'établit à ÉU\$1.33 milliard, dont ÉU\$3.6 millions proviennent du Canada. Outre cette ressource, la SFI peut financer ses activités au moyen de prêts consentis par son institution mère, la Banque mondiale. Au 31 décembre 1975, le montant total des placements et engagements de garantie de la SFI s'élevait à ÉU\$1.33 milliard dans 57 pays. Les engagements contractés en 1976 se chiffraient à ÉU\$196 millions.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), créée en 1957, est un organisme international autonome sous l'égide des Nations Unies. Elle a pour mission de chercher à accélérer et à accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde. En 1976, elle comptait 106 États membres. Le Canada ayant été désigné comme l'un des membres les plus avancés dans le domaine de la technologie nucléaire (y compris la production de matières premières), un représentant canadien siège au Conseil d'administration de l'AIEA depuis sa création.

Les méthodes utilisées par l'AIEA pour accomplir sa tâche comprennent la tenue de conférences et de colloques, la diffusion de renseignements et l'apport d'aide technique. Étant donné la vitesse à laquelle se multiplient les applications de l'énergie nucléaire, l'Agence consacre une bonne partie de ses efforts à ce domaine ainsi qu'à l'utilisation des isotopes en agriculture et en médecine. Un autre aspect important de son activité concerne l'élaboration et l'application de mesures garantissant que les matières fissibles fournies à des fins pacifiques ne seront pas détournées vers des usages militaires. En vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, chaque État signataire non doté d'armes nucléaires devait conclure un accord avec l'AIEA prévoyant la mise en place de certaines garanties relativement à l'ensemble de son programme nucléaire. L'AIEA impose également des garanties à la suite d'accords concernant des installations nucléaires particulières. Des inspecteurs de l'Agence ont effectué des inspections sécuritaires au Canada et dans plus de 60 autres pays.

Le Canada et le désarmement

3.6.2.4

Le Canada participe activement à la Conférence du Comité du désarmement (CCD), organisme de négociation des Nations Unies qui groupe 31 pays. Les États-Unis et l'Union soviétique sont co-présidents de ce Comité, qui reflète le désir du monde entier de mettre fin à la course aux armements. Le CCD cherche à obtenir l'interdiction générale des essais nucléaires, y compris des essais souterrains, et l'interdiction du développement, de la production et de l'accumulation d'armes chimiques.

Le Canada et la réduction des forces en Europe centrale

3.6.2.5

Le Canada participe toujours à la Conférence sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et sur les mesures connexes en Europe centrale, dont l'ouverture officielle a eu lieu à Vienne en octobre 1973.

Le Canada, l'OTAN et le NORAD

3.6.2.6

OTAN. Le Canada a été l'un des 12 membres fondateurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en 1949. Les divers gouvernements canadiens qui se sont succédés ont réaffirmé leur conviction que la sécurité du Canada demeure liée à celle de l'Europe et des États-Unis. Le Canada soutient le principe de la défense collective et demeure convaincu de l'importance de l'OTAN dans la réduction, et la suppression éventuelle, des causes sous-jacentes de conflit entre l'Est et l'Ouest au moyen de la négociation, du rapprochement et de l'établissement d'ententes.

Un certain nombre de décisions importantes relatives à l'acquisition de matériel, découlant de l'étude effectuée en 1975 sur la structure de la défense ont été prises en 1977, notamment la décision d'acheter de 130 à 150 nouveaux avions de combat pour remplacer les CF-101, CF-104 et CF-5 désuets alors en service. En décembre 1977, le